

Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Activités Juridiques, Spécialité Etudes Territoriales Appliquées.

RNCP11632 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	120
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Strasbourg

<http://www.unistra.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel prépare et met en œuvre l'action des pouvoirs publics, dans son champ de compétence territoriale et de spécialisation fonctionnelle (activités d'équipement, d'aménagement, interventions économiques, protection de l'environnement, protection du patrimoine...), en fonction des orientations de la politique de l'Etat et des décisions de l'Administration, et sous le contrôle des autorités de tutelle.

Il participe à la conception et à la mise en place des projets d'action, rédige les textes réglementaires, suit et vérifie leur application. Il instruit les dossiers et définit les programmes et les moyens budgétaires nécessaires.

Il participe à la préparation de l'action des pouvoirs publics (élaboration des réglementations, orientation et harmonisation de leurs applications).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il utilise divers modes d'incitation et de contrôle pour développer l'action des agents privés ou publics relevant de son secteur d'intervention, dans le sens des politiques choisies. Il délivre aussi des habilitations ou des homologations.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce cadre d'emplois comprend les grades dans les spécialités suivantes : administration générale ; gestion du secteur sanitaire et social ; analyste ; animation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Attaché
- Attaché principal
- Directeur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site web de l'Université de Strasbourg

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11632/>